

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Jun 2011 - n°8



Les CP et SCP peuvent conclure des **Conventions Collectives de Travail (CCT)** qui peuvent s'appliquer à tout ou une partie du secteur qu'elles recouvrent. Elles sont en quelque sorte des organes « législatifs ».

Les CCT doivent par ailleurs toujours respecter les textes légaux (lois et arrêtés) et les conventions collectives interprofessionnelles.

De même, les commissions paritaires peuvent remettre des avis ou propositions pour élaborer de nouvelles réglementations propres au secteur d'activités concerné. Elles interviennent encore pour prévenir ou régler des conflits sociaux qui se produiraient au sein de certaines entreprises.

B. LES FONDS SOCIAUX

Les Conventions Collectives de Travail (CCT) qui sont signées au sein des CP et SCP réglementent des questions telles que les barèmes, la classification de fonction, la durée du travail, ... Progressivement, les partenaires sociaux y ont également pris des décisions telles que l'octroi d'avantages, comme des mesures de prépension, divers types de primes mais aussi, en matière de formation professionnelle des travailleurs.

Pour gérer concrètement ces initiatives et leur financement, les partenaires sociaux devaient disposer d'un organe ayant une personnalité juridique spécifique. La loi leur a permis de créer des « **fonds de sécurité d'existence** », plus couramment appelés « **fonds sociaux** » ou « **fonds sectoriels** ». Ce sont les organes « exécutifs » des CP.

Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants

En décembre 1989, la SCP 305.2 a créé le Fonds social pour les Milieux d'accueil de l'enfant. A l'époque, il était commun avec le secteur flamand « Kinderopvang ». Dix ans plus tard, en 1999, un fonds unilingue a été créé.

Aujourd'hui, le relais vient d'être pris par un nouveau Fonds qui relève de la CP 332: **le Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants (Fonds MAE)**.

La CP 332 a aussi créé, par convention collective du travail, un Fonds social pour toutes les autres catégories de services relevant de la 332: le Fonds social ASSS (Fonds social pour l'Aide Sociale et les Soins de Santé).

Les ressources du Fonds proviennent de cotisations ONSS (0,10%) affectées à la formation.

Il est géré par un comité de gestion paritaire, composé de représentants des fédérations d'employeurs et de représentants des organisations syndicales. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Le Fonds met en œuvre plusieurs initiatives parmi lesquelles, *les bourses à l'accompagnement, le financement du remplacement des travailleurs en formation, le remboursement des frais d'inscription, des modules de formation et un plan global « emploi-jeune »*.

Les milieux d'accueil relevant du Fonds MAE peuvent introduire une demande préalable auprès du Fonds qui donne (ou non) son accord sur le financement.

1. Les bourses à l'accompagnement

8 types de bourses sont proposés du premier semestre 2010 au premier semestre 2012, parmi lesquelles:

- † supervision et accompagnement d'équipe;
- † intervention;
- † formation spécifique;
- † plan de formation;
- † bien-être au travail;
- † concertation sociale;
- † définition, qualité et évaluation du projet d'accueil;
- † réflexion autour du projet associatif.

Les prochaines échéances pour introduire une demande de bourse : **le 25 octobre 2011 et le 25 mars 2012**





2. Le financement du remplacement des travailleurs en formation

Afin d'encourager la participation des travailleurs des Milieux d'Accueil d'Enfants, ayant au maximum un niveau d'études égal au CESS, aux modules de formation qui répondent aux critères du congé éducation payé (CEP), le Fonds Social MAE a décidé de faciliter le remplacement des travailleurs en formation, en préfinançant les montants octroyés par le CEP. Les modules de formation peuvent être issus du catalogue FORMAPEF ou bien il peut s'agir d'autres modules organisés par l'Enseignement de Promotion Sociale.

Le Fonds MAE intervient à raison de maximum 20€ par heure de formation suivie, avec un maximum de 120 heures par année scolaire. Le remplacement des travailleurs doit être réalisé durant l'année scolaire concernée par la formation, selon l'une des modalités prévues :

- ✦ l'extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (éventuellement le travailleur en formation);
- ✦ l'engagement d'un nouveau travailleur;
- ✦ le recours à un service de garde d'enfants malades ou à un service de remplacement;
- ✦ le recours à une société d'intérim.

3. Le remboursement des frais d'inscription

Le Fonds MAE rembourse en outre les frais d'inscription pour les formations organisées par l'Enseignement de Promotion Sociale visant une qualification de niveau secondaire ou de niveau supérieur dans les domaines suivants: Auxiliaire de l'enfance, Animateur, Educateur, Infirmier et Psychomotricité.

L'inscription peut être prise pour l'ensemble de la formation ou par module distinct (par unité de formation).

4. Les modules de formation

Catalogue de Formation Formapef

Les milieux d'accueil relevant du Fonds MAE ont enfin accès à l'offre de formations FORMAPEF développée en collaboration avec d'autres fonds sociaux du secteur non marchand, au sein de l'APEF asbl. A côté d'approches transversales, certains modules sont spécialement adaptés aux Milieux d'Accueil d'Enfants.

Pour s'inscrire, il suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur le site de l'APEF www.apefsabl.org, rubrique « ACTUALITE ». Ce catalogue est également disponible à la même adresse. Les inscriptions sont retenues selon leur ordre d'arrivée (de préférence au moins un mois avant le début de la formation). De plus et par souci pédagogique, l'inscription est limitée à 4 travailleurs de la même Asbl par module de formation.

Par ailleurs et pour certaines formations, il est également possible d'organiser le module au sein de votre organisation, pour autant qu'il y ait au moins 9 travailleurs salariés.

Il s'agit alors d'une part, de vérifier que la formation permet ce type d'organisation et d'autre part, de prendre contact avec l'organisme de formation concerné, avant d'introduire une demande de prise en charge auprès du Fonds concerné.

Aucune intervention financière n'est demandée aux participants. Les formations sont financées par la mutualisation de la cotisation à l'ONSS sur la masse salariale.



A titre d'exemples, voici les thématiques des modules de formation présentes au sein du catalogue 2011-2012:

- ✦ Santé et sécurité au travail;
- ✦ Gestion des relations internes aux équipes de travail ;
- ✦ Outils de gestion pour les organisations non marchandes;
- ✦ Gestion des relations avec le public bénéficiaire;
- ✦ Méthodes et outils d'intervention et d'animation.

Des formations spécifiques pour les puéricultrices...

Le Fonds MAE poursuit l'organisation de modules pour tout travailleur salarié en relation directe sur le terrain avec les enfants (sont exclus : personnel technique, personnel administratif, direction, ...). Les contenus des modules portent sur l'évolution du métier de puéricultrice, la communication, le travail en équipe et le tutorat (accompagnement et encadrement d'élèves stagiaires puéricultrices)

Si votre structure d'accueil envisage l'engagement de personnel salarié, n'hésitez pas à prendre contact avec cette Asbl qui vous donnera toutes les informations utiles.

5. Le plan global «emploi-jeune»

Le Fonds MAE est chargé depuis 2010 de gérer les Projets Globaux "Emplois-Jeunes" de la Communauté française et la Région wallonne ainsi que de la Communauté Germanophone en faveur du secteur de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Ces plans concernent 103 ETP. Les institutions concernées relèvent de différentes Commissions Paritaires.

Fonds Maribel Social des MAE

Enfin, afin «d'alléger la charge de travail des équipes», le gouvernement fédéral a mis au point en 1997 un plan d'augmentation progressive de l'emploi dans le Non-marchand, privé et public. Le Plan Maribel social prévoit que les employeurs du Non-marchand continuent à payer à l'ONSS les cotisations sociales qu'ils lui doivent mais l'ONSS en «ristourne» une partie à des fonds dont l'objectif exclusif est de créer des emplois supplémentaires dans le secteur qui a produit ces cotisations. Ce Fonds finance actuellement 138 ETP à durée indéterminée.

Quelques acronymes:

APEF asbl: Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation
FIMS: Fédération des Institutions Médico-Sociales
FILE: Fédération des Initiatives Locales pour l'Emploi
CBSLB: Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CSC-CNE: Centrale Nationale des Employés
FGTB-SETca: Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres
CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur





INFOS PRATIQUES

Toute la documentation ainsi que les détails des initiatives des Fonds sont disponibles sur le site : <http://www.apefasbl.org/>

- ✦ Les fonds sociaux
- ✦ Les fonds sociaux de formation
- ✦ Fonds social pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants
- ✦ Initiatives 2010 - 2012 du Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants

Contact:

Fonds Social MAE C/o APEF Asbl.
Quai du Commerce 48 • 1000 Bruxelles
Tél : 02/227 22 59 • Fax : 02/227 59 79
E-mail : mae@apefasbl.org

Document source concernant la concertation sociale:

«Milieu d'accueil d'enfants: Toute la palette du dialogue social» - document réalisé par l'APEF pour le fonds social MAE de la Commission paritaire 332 - sept 2009.

Cette brochure et le DVD qui l'accompagnent sont des outils d'une campagne de sensibilisation qui s'est déroulée en octobre 2009. Des exemplaires de cette brochure et des DVD sont toujours disponibles sur simple demande auprès du fonds.



François WILLEMOT
Responsable administratif du Fonds Social MAE

Projet pilote de coaching des maisons d'enfants

Pour mieux comprendre les difficultés trop souvent rencontrées par les maisons d'enfants, l'ONE a commandé en 2008 à la société Ernst & Young une étude sur la situation, y compris financière, des maisons d'enfants en Communauté française.

Les conclusions mettent notamment en évidence des lacunes quant à la gestion financière, administrative et juridique de ces structures d'accueil.

Pour tenter de répondre à ces différents obstacles, l'ONE a décidé de mettre en place un dispositif de **coaching pour la création et le développement des maisons d'enfants** et ce, en étroite collaboration avec les coopératives d'activité (des couveuses d'entreprises) COOPAC/AZIMUT.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre aux maisons d'enfants d'optimiser leurs chances de mener à bien leur projet d'accueil, à court et à long terme, en renforçant leurs connaissances afin d'anticiper les problématiques liées au secteur.

Pratiquement, ce projet pilote dont le démarrage est prévu en octobre 2011, pour se clôturer en décembre 2012, s'adresse, sous forme d'appel à projets, à tous les candidats disposant de la formation initiale (indépendants, personnes en recherche d'emploi, en réorientation professionnelle, jeunes diplômés, ...).

Des rencontres informatives avec les personnes intéressées se sont déroulées tout au long du mois juin dans les différentes régions. Outre la présentation du projet pilote, ce fut également l'occasion de débattre des considérations des uns et des autres à l'égard de la profession et du secteur des maisons d'enfants.

Concrètement, quelques 40 projets sur l'ensemble de la Communauté française seront sélectionnés dès septembre prochain.

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement des coopératives d'activités (COOPAC/AZIMUT) pour ce qui concerne les matières juridico-financières (comptabilité, réalisation d'un business plan, d'une étude de faisabilité) et de l'ONE pour les matières qui résultent de ses compétences (qualité, réglementation, ...). Des ateliers collectifs et des rencontres individuelles sur des thématiques spécifiques seront organisés dans les différentes régions d'octobre à décembre 2011.

Dans les suites de l'obtention de l'autorisation d'ouverture des maisons d'enfants, un accompagnement individuel économique post création sera également proposé aux promoteurs.

Durant cette phase post création, l'IFAPME (pour la région wallonne) et le SFPME (pour la région bruxelloise) mettront à disposition des heures de formation continues aux promoteurs qui en feront la demande.

Enfin, ce projet pilote sera encadré par différents comités dont un comité d'accompagnement - qui assurera, notamment, le suivi des projets et articulera les actions des différents partenaires - et un comité scientifique - qui analysera la démarche expérimentale, proposera des orientations et encadrera la recherche action dont l'objectif sera, notamment, de réaliser une étude prospective du secteur.

Nous espérons vivement que ce projet pilote rencontre les attentes du secteur et permette à celui-ci de se développer avec de meilleurs outils en main!



Sylvie LEMAIRE
Responsable du développement des
milieux d'accueil non subventionnés



La bibliothèque de l'ONE

Saviez-vous que l'ONE dispose d'une bibliothèque regroupant différentes ressources en lien avec les missions exercées?

La bibliothèque de l'ONE est située Boulevard Léopold II au sein du ministère de la Communauté française, à deux pas du canal de Bruxelles et de l'arrêt de métro Yser.

La bibliothèque de l'ONE et celle de l'Aide à la Jeunesse forment ensemble la section enfance-jeunesse de la bibliothèque de la Communauté française.

Les ouvrages de ces trois bibliothèques réunies sous un même toit peuvent être consultés sur place. Toutefois, pour les emprunter, une carte de lecteur vous sera nécessaire. A cette fin, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription disponible au comptoir de la bibliothèque.

La bibliothèque abrite de nombreuses ressources. La presse quotidienne y est également à votre disposition ainsi que la plupart des publications de l'ONE.

Pour les lecteurs venant de provinces, pas besoin de se déplacer, ils peuvent demander à recevoir leurs livres directement par la

A cet effet, ils sont, dans un premier temps, invités à prendre contact avec la bibliothèque afin de demander à recevoir la demande d'inscription ainsi que des formulaires de prêt qu'ils pourront compléter à l'aide du catalogue en ligne et renvoyer à la bibliothèque. Les ouvrages sont alors transmis par la Poste au lecteur et ce, pour une durée d'un mois.

Depuis peu, un fichier Access est disponible sur le site Internet de la bibliothèque (onglet «Rechercher livres»). Cet outil vous permet de rechercher un ouvrage parmi les différentes ressources de la bibliothèque de l'ONE et de l'Aide à la Jeunesse.

Une visite virtuelle du lieu vous engagera sans nul doute à franchir ensuite le seuil d'un local qui vous est largement ouvert.

N'hésitez donc pas à aller y faire un petit tour!

INFOS PRATIQUES

Adresse:

Ministère de la Communauté française
BIBLIOTHEQUE ESPACE 27 SEPTEMBRE
Section Enfance-Jeunesse
Boulevard Léopold II 44
1080 BRUXELLES

Accès:

Via le métro: ligne 2 et 6 → arrêt YSER
Un parking est également à votre disposition

Contact:

Véronique MARCHAL:
☎ 02/413.22.13
veronique.marchal@cfwb.be
<http://www.biblio-aaj-one.be/>

Eric DETHEUX:
☎ 02/413.30.22
O. DEWAERSEGGERS:
☎ 02/413.34.19



Les potages froids



Il est venu le temps ... des entrées fraîcheurs! Les potages froids sont à l'honneur.

Potage froid de courgette à la coriandre fraîche

Préparation: 10 minutes
Cuisson: 20 minutes
Repos au frigo: 1 heure

Ingrédients pour 2 personnes:

- ✓ 1 courgette de taille moyenne,
- ✓ environ 500 ml d'eau,
- ✓ 1 gousse d'ail,
- ✓ 1 échalote,
- ✓ 2 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- ✓ 4 branches de coriandre fraîche (selon le goût).

Préparation:

- ✦ Éplucher, laver puis émincer l'ail et l'échalote.
- ✦ Dans une casserole, faire fondre à feu doux l'ail et l'échalote dans l'huile d'olive.
- ✦ Laver et couper la courgette en dés, puis la rajouter dans la casserole avec l'eau.
- ✦ Bien remuer et laisser mijoter pendant 20 minutes en couvrant partiellement la casserole.
- ✦ En fin de cuisson retirer la casserole du feu et incorporer la coriandre fraîche préalablement lavée, puis mixer le tout.
- ✦ Faire chuter la température du potage avant de le placer au frigo (voir encadré).

Faire chuter la température de son potage avant de le placer au frigo:

Pourquoi ? Afin d'éviter l'élévation trop importante de la température du frigo, qui doit être de 4°C.



Potage froid de concombre à la menthe fraîche

Préparation: 10 minutes
Cuisson: 15 minutes
Repos au frigo: 1 heure

Ingrédients pour 2 personnes:

- ✓ 1 concombre de taille moyenne,
- ✓ environ 500 ml d'eau,
- ✓ 1 gousse d'ail,
- ✓ 1 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- ✓ 10 feuilles de menthe fraîche (selon le goût).

Préparation:

- ✦ Éplucher, laver puis écraser l'ail.
- ✦ Faire rissoler l'ail écrasé dans une casserole avec l'huile d'olive.
- ✦ Laver et couper le concombre en dés, puis le rajouter à l'ail rissolé.
- ✦ Au bout de 5 minutes de cuisson, ajouter l'eau et laisser cuire à feu doux pendant 10 minutes.
- ✦ Retirer du feu et mettre les feuilles de menthe fraîche préalablement lavées dans la casserole. Les laisser infuser quelques minutes puis mixer le tout.
- ✦ Faire chuter la température du potage avant de le placer au frigo (voir encadré).

Comment ? Transvaser le contenu chaud de la casserole dans un ou plusieurs récipients alimentaires fermés hermétiquement. Ensuite, placer ces récipients dans un bain-marie d'eau froide (évier ou bassine propres remplis d'eau froide), pendant maximum 20 minutes. La préparation pourra ensuite être placée au frigo.

Nathalie CLAES
Amal ALAOU
Diététiciennes pédiatriques –ONE



Agenda



Formations continues destinées aux professionnel(le)s de l'enfance Octobre 2011– Septembre 2012

Vous avez certainement reçu la brochure «formations continues 11.12»

N'hésitez pas à vous y inscrire.

De plus, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'ONE car des actions de relance ont été instaurées pour informer des places encore disponibles dans les différentes formations.

En janvier et en mars, les places disponibles seront répertoriées pour chacune des activités de formation en regard des brochures.

Projet pilote de coaching des maisons d'enfants

Le délai de réception des candidatures a été prolongé pour la région de Bruxelles. Votre dossier complet doit être envoyé par recommandé pour **le 31 août 2011** à la Direction des milieux d'accueil 0-3, Chaussée de Charleroi, 95 à 1060 BRUXELLES.

N'hésitez pas à contacter le **guichet d'information** pour toute info complémentaire au **02/542.14.45** ou via le courriel guichet.info@one.be

*Excellentes vacances
à tous*



Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Geneviève BAZIER
Anne BOCKSTAEI
Nathalie CLAES
Sylvie LEMAIRE
Lucia PEREIRA
Nadine VANDERHEYDEN
François WILLEMOT

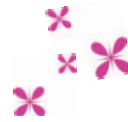
**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page
Noémie DUBOIS

Graphisme
Ronny DEPETTER

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48



D/2011/74.80/33



Editeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11

